



Remise en cause des règles de gestion l'administration passe en force ! Les élus de la CAP Nationale C appellent les agents à se mobiliser !

Représentants des personnels, vous nous avez confié un mandat, celui de défendre vos droits et garanties individuels et collectifs.

Aujourd'hui l'administration les remet en cause. Elle a décidé de modifier en profondeur les règles de mutations et d'affectations pour les catégories A,B et C.

Nous sommes engagés dans un bras de fer depuis fin septembre pour qu'elle revienne sur son projet. C'est pourquoi nous boycottons systématiquement les 1ères convocations des CAP depuis le 15 octobre 2015 : Titularisations, mutations, accueils en détachement, évaluations professionnelles.

Le Directeur général a reçu les organisations syndicales représentatives de la DGFIP le 26 novembre dernier.

Sur les règles de gestion, le Directeur Général a affirmé que les mesures proposées ne sont pas une déréglementation mais une simple évolution pour éviter les excès du turn-over des agents et pourvoir les emplois vacants !

Les seuls assouplissements consistent à prendre en compte les demandes de rapprochement de conjoint.

Bien entendu, nous ne partageons pas son analyse comme nous n'avons cessé de le répéter depuis fin septembre.

Le directeur général se trompe. C'est en recrutant à hauteur des besoins que l'on évite le turn-over et que l'on comble les postes vacants. Ce qui n'est pas le cas depuis plus de 10 ans.

L'administration années après années ne recrute pas à hauteur des besoins pour anticiper les suppressions d'emplois. Au 31 décembre 2015, il y avait plus de 1 806 postes vacants en catégorie C et plus de 2 014 en catégorie B et l'administration a décidé de supprimer 2 130 postes en 2016.

Montreuil, le 2/12/2015

Syndicat national

CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

ATTENTION

L'administration veut remettre en cause l'ensemble des règles de mutation :

- ▶ Les mouvements complémentaires A et B du 1er mars 2017 sont supprimés, mais les demandes de rapprochement de conjoint pourront être formulées jusqu'à fin mai ;
- ▶ Le mouvement spécifique sur poste, pour les B uniquement, sera organisé au cours du dernier trimestre 2016 ;
- ▶ Les agents C stagiaires seront maintenus 3 ans dans leur Direction et résidence de 1ère affectation, mais cette règle ne s'appliquera pas aux agents faisant valoir leur souhait d'un rapprochement familial ;
- ▶ Les contrôleurs n'auront plus que 5 choix de spécialité au niveau de la demande de mutation nationale, et les nouveaux promus B (sortie de scolarité au 1/9/2016) seront maintenus dans leur «dominante» durant 3 ans ;
- ▶ Les modifications éventuelles de RAN seront discutées en CTL, transmises à la DG qui réunira un groupe de travail national avant décision de l'administration centrale (3 opérations concernant 2 départements sont retenues dès 2016).

A l'issue de l'audience, le DG nous a communiqué vendredi dernier sa décision de maintenir les fiches qui proposent de modifier les règles de gestion.

Cette décision est inadmissible. Elle ne respecte évidemment pas le dialogue social et conduit à une destruction des droits et garanties des agents de la DGFIP. Le Directeur général reste sourd aux revendications des personnels.

Pour les élus de la CAP Nationale C de la CGT Finances Publiques, il n'y a pas d'ambiguïtés. L'administration doit retirer ses fiches et faire vivre les règles de mutations élaborées lors du cycle de discussion sur les règles de gestion fusionnées et ce, dans l'intérêt des personnels.

« Ni mobilité forcée, ni stabilité imposée »



Les élus de la CGT finances Publiques appellent les agents à se mobiliser pour défendre leur droit à mutation.

Ils les appellent aussi à signer la pétition intersyndicale « Ni mobilité forcée, ni stabilité imposée » pour tous ensembles, imposer le respect des règles de mutation à la direction générale.